



Les appels à projets de l'ADEME

Tous les appels à projets nationaux sont publiés sur le site internet national :

www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets

Version Février 2018

Les appels à projets régionaux en cours en Occitanie



dont ceux portés en partenariat avec la Région et ceux en projet en Occitanie



Appels à projets en cours	Date de clôture	Description	Cahiers des charges et dossiers de candidature téléchargeables ou disponibles auprès de votre contact à l'ADEME
ECONOMIE CIRCULAIRE			
<p>Greenconcept : l'éco-conception au service du numérique</p> <p>(ADEME/Région/CCI-LR)</p>	<p>30 mars 2018</p>	<p>Cet appel à candidatures vise à accompagner 30 entreprises régionales de moins de 50 salariés à intégrer les principes de l'éco-conception dans le développement de leurs produits et services numériques.</p> <p>10 entreprises par session, accompagnées pendant 18 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1 jour de diagnostic > 5 à 7 jours d'accompagnement individuel pour réduire l'impact environnemental de votre produit ou service et en valoriser les résultats dans votre stratégie de communication > Des ateliers collectifs pour monter en compétence sur le sujet « green IT » et échanger avec les autres entreprises engagées dans l'action Greenconcept > Une valorisation des résultats de Greenconcept au niveau local et national par les partenaires de l'opération. <p>Tarif de lancement pour la session n°1 : 500 € HT grâce au soutien financier de l'ADEME, de la Région Occitanie et de la CCI Languedoc Roussillon (valeur d'un accompagnement individuel équivalent sans subventions : 7000 € HT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Télécharger l'appel à candidatures (PDF - 450.6 ko) ▶ Plus d'informations sur le site de la CCI Languedoc-Roussillon
<p>Tarification incitative : une solution pour la réduction du coût de la gestion des déchets appliquée à l'utilisateur.</p> <p>(ADEME)</p>	<p>15 mai 2018</p> <p>et</p> <p>14 sept 2018</p>	<p>Réservé aux collectivités ayant compétence « collecte des déchets » et qui souhaiteraient mettre en place une tarification incitative (TI). La mise en place d'un financement du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) par une Tarification Incitative permet d'appliquer le principe pollueur-payeur aux bénéficiaires (usagers) de ce SPGD.</p> <p>La TI intègre le niveau de production de déchets pour facturer le service. L'habitant sera encouragé à modifier ses comportements pour limiter l'augmentation de sa contribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître son geste de tri, • diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen-long terme), 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Télécharger l'appel à projets (PDF - 232.7 ko) ▶ Télécharger le guide ADEME pour le cahier des charges études (PDF - 260.2 ko) ▶ Télécharger le dossier de candidature (DOC - 160.5 ko) <p>Contacts : voir l'appel à projets, page 6</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • optimiser son recours au SPGD (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes). <p>Les collectivités candidates pourront en plus des soutiens habituels de l'ADEME, bénéficier d'un bonus à l'aide à la mise en œuvre de 3€/habitant DGF dans la limite de 450 000 € par opération, si cette mise en œuvre est engagée courant 2018 et dans la limite des disponibilités budgétaires.</p>	
--	--	---	--

BATIMENT

<p>Bâtiments NoWatt en Occitanie 2017-2018</p> <p>Pour des projets innovant de construction et de rénovation</p> <p>(Région)</p>	<p>31 décembre 2018</p>	<p>Dans le cadre de sa feuille de route Région à énergie positive, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée propose un dispositif qui a pour objectif de développer des projets de construction et rénovation innovants, à empreinte énergétique la plus faible possible tout au long de la vie du bâtiment (conception, chantier, exploitation et fin de vie) et qui intègre des critères de confort pour les usagers.</p> <p>Bénéficiaires : tous les maîtres d'ouvrages publics ou privés à l'exception des particuliers. Les opérations de promotion immobilière seront éligibles uniquement dans le cadre d'une démarche d'habitat participatif.</p> <p>Bâtiments concernés : aussi bien les bâtiments résidentiels que d'activités, implantés en région Occitanie.</p> <p>Voté par le Conseil Régional le 7 juillet 2017 cet appel à projets est ouvert pour un dépôt des candidatures au fil de l'eau.</p>	<p>► Contacts Région :</p> <p>fabrice.lamoureux@laregion.fr julien.duvignac@laregion.fr</p> <p>► Pour en savoir plus :</p> <p>https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Batiments-NoWatt-en-Occitanie-Pyrenees</p> <p>► Présentation et règlement de l'appel à projets (PDF – 6.2 Mo)</p>
---	--------------------------------	--	---

Appels à projets en prévision	Date prévisionnelle de lancement	Description
ENERGIES RENOUVELABLES		
<p>Energies coopératives et citoyennes pour une Région à énergie positive</p> <p>(ADEME/Région)</p>	<p>Printemps 2018</p>	<p>Les projets d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens, associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux, sont une réponse adaptée pour optimiser les retombées économiques locales et faciliter l'appropriation des projets par les élus et les citoyens.</p> <p>Bénéficiaires : Sociétés locales de production d'énergies renouvelables (quelle que soit la filière, éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, bois-énergie...).</p>
<p>Contrats de développement des ENR thermiques</p> <p>Outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé de toutes les filières ENR à l'échelle d'un patrimoine ou d'un territoire</p> <p>(ADEME/Région)</p>	<p>Été 2018 pour les contrats territoriaux</p> <p>Automne 2018 pour les contrats patrimoniaux</p> <p>(en validation)</p>	<p>Ces contrats visent à développer sur une période longue un ensemble de projets énergies renouvelables thermiques issus d'une ou plusieurs filières renouvelables, ces contrats étant assortis d'un engagement (nombre d'installations, niveau de production ENR).</p> <p>Ce dispositif nouveau permet de soutenir un programme de travaux ENR thermiques, ainsi que les études nécessaires à la réalisation des travaux et au bon fonctionnement des installations, mais également, dans le cas des contrats de territoires, de soutenir un programme d'actions de promotion, de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières adaptées au contexte du territoire.</p> <p>Les projets peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> portés par un seul et même opérateur sur son patrimoine propre (ou dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée), on parlera alors de "contrat de développement patrimonial", portés sur un territoire par un opérateur qui aura su mobiliser d'autres projets initiés par d'autres partenaires, on parlera alors de "contrat de développement territorial".
<p>Auto-consommation d'électricité photovoltaïque</p> <p>(ADEME/Région)</p>	<p>En cours de validation</p>	<p>Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets exemplaires d'installations en autoconsommation.</p>